

Annexe 1 Fiche ressource sécurité **ESCALADE**

- Académie de Clermont-Ferrand -

Cette fiche ressource est un outil permettant de ne négliger aucun point de sécurité. Elle rappelle de façon chronologique les procédures de sécurité à mettre en œuvre en prenant en compte la spécificité des différents lieux de pratiques pour tout enseignement scolaire des APPN. Différents documents complètent ou illustrent le propos et seront accessibles dans des annexes. Certaines mesures complémentaires doivent être définies localement au sein des protocoles d'établissement (ex. usage du téléphone portable par les élèves).

L'enseignant doit exercer une action de vigilance permanente et reste, quel que soit le niveau d'évolution des élèves et quel que soit le dispositif concerné, responsable des mises en œuvre qu'il propose. **En particulier, il lui appartient de valider à chaque intervention les items en gras.**

1) En amont de la pratique		SAE	SNE
a) Précautions administratives (compétence de l'établissement)	Soumettre le protocole de sécurité Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) de l'établissement et les sites prévus au conseil d'administration.	X	X
	S'assurer que la Structure Artificielle d'Escalade (SAE) est agréée et que le contrôle annuel a été effectué ou que le Site Naturel d'Escalade (SNE) est reconnu comme site sportif avec un secteur découverte (FFME) entretenu.	X	X
	Demander les diplômes en cas d'utilisation d'intervenants extérieurs.	X	X
	Avant une sortie, s'assurer que le lieu de pratique est connu de l'établissement.		X
b) Repérage du site de pratique	S'assurer que les conditions de pratique sont satisfaisantes. Sur SNE se rendre sur le site de pratique pour en identifier les caractéristiques (configuration et hauteur du site, nombre et niveau de difficulté des voies) et repérer les dangers potentiels. Prendre connaissance du règlement dans le cas d'une SAE et aussi d'une SNE (par exemple : période interdite pendant la nidification de certains oiseaux). Remarque : les secteurs classés découverte des sites sportifs sont accessibles par le haut.	X	X
	S'assurer que la longueur des cordes qui seront utilisées est adaptée au site.	X	X
	S'assurer des conditions de communication (identifier la zone la plus proche permettant de communiquer par téléphone) et d'intervention des secours sur le site. Etre en mesure en cas d'accident de fournir la localisation exacte du site de pratique et prévoir l'accès des secours.		X
c) Parcours adaptés	Vérifier que le site est adapté au niveau de pratique des élèves. Sinon prévoir d'effectuer les modifications ou aménagements afin d'adapter la difficulté des voies au niveau des élèves.	X	X
d) tenue et matériel adaptés	S'assurer de la conformité (norme CE), de l'état et du nombre des Equipements de Protection Individuelle (EPI) que je vais utiliser (cahier de suivi des EPI et contrôles effectués par le référent EPI à jour). Avoir pris connaissance des « préconisations constructeur » concernant le mode d'emploi du matériel utilisé. Le port du casque est obligatoire en SNE. Retirer immédiatement tout matériel jugé douteux.	X	X
e) Prévention des accidents	Prendre connaissance des protocoles d'accueil individualisés des élèves (PAI) et pouvoir disposer des traitements médicaux qui vont avec. Prévoir une trousse à pharmacie avec l'aide du personnel infirmier.	X	X
	Connaître les procédures d'intervention en cas d'accident (protocole d'urgence APPN formalisé dans le projet EPS et partagé par l'équipe d'EPS)	X	X
f) Météo	Vérifier la météo quelques jours avant et le jour même. Tenir compte des conditions météorologiques : adapter si besoin la pratique ou savoir renoncer. (Cf sites spécialisés : Météo France , Météo Ciel , Météoagricole).		X
2) En début de séance			
a) Organisation du lieu de pratique et contrôle des matériels	Effectuer un contrôle visuel au niveau des matériels pouvant subir une modification (Tapis de protection, passage correct de la corde dans les relais, longueur des cordes suffisante). L'équipement des voies s'il est nécessaire doit être obligatoirement supervisé par l'enseignant. Sur SNE, systématiser les nœuds en bout de chaque corde (ou sac à corde).	X	X
	Sécuriser le site en matérialisant les zones interdites repérées préalablement (zones dangereuses ou non adaptées au niveau de mes élèves).	X	X
	Organiser les espaces de travail en délimitant les différentes zones utilisées par les élèves.	X	X
b) Mise en place de rituels sécuritaires	S'équiper pour pouvoir intervenir rapidement et à tout moment au sol ou sur le mur (baudrier muni d'une longe dynamique et d'un système d'assurage).	X	X
	Systématiser par le professeur le contrôle de la bonne mise en place des baudriers (et des casques sur SNE) en début de séance et à chaque fois que les élèves sont amenés à les enlever et les remettre.	X	X

	Rappeler à tous les consignes de sécurité et s'assurer qu'elles ont bien été entendues et comprises : (Cheveux attachés, bagues interdites, interdiction de mettre les doigts dans les points d'ancrage, interdiction d'assurer pieds nus, interdiction de dépasser la première dégaine sans autorisation de l'enseignant préalable, prendre l'habitude de ne pas marcher sur les cordes...)	X	X
	Rappeler que seul l'enseignant est habilité à autoriser l'engagement d'une cordée sur voie. La sécurité ne peut en aucun cas être totalement déléguée à des élèves.	X	X
	Tenir compte lors de la composition des cordées des différences de poids (particulièrement lors de l'escalade en tête où le respect d'un maximum de 10 kg d'écart est souhaitable en cas d'assureur seul).	X	X
c) Protocole d'Urgence	Le protocole d'urgence APPN est connu du professeur et des élèves	X	X
3) Au cours de la séance			
a) Contrôle et gestion du groupe	Adapter le nombre d'élèves simultanément actifs sur le mur à la configuration du site, à ses possibilités de contrôle , aux caractéristiques motrices/comportementales des élèves.	X	X
	Se placer stratégiquement pour contrôler l'activité des élèves (notamment/à l'atelier qui présente le plus de « risques ») tout en pouvant intervenir rapidement partout et à tout moment.	X	X
	Effectuer obligatoirement le « contrôle ultime » qui valide ou invalide le contrôle mutuel réalisé systématiquement au préalable au sein de la cordée, en vérifiant l'encordement et la bonne mise en place du système d'assurance et du contre-assurance (en EPS) avant tout départ d'une cordée.	X	X
b) Recommandations techniques pour l'escalade encordée.	- Concernant l'encordement : Le baudrier doit être ajusté, serré au-dessus de la taille par-dessus les vêtements avec des sangles non vrillées. L'encordement est réalisé directement sur le(s) pontet(s) du baudrier à l'aide d'un double nœud de « huit » complété par un nœud d'arrêt.	X	X
	Concernant l'assurance : Le contre-assurance est obligatoire en EPS	X	X
	Escalade en moulinette : Tout doit être mis en œuvre afin d'éviter tout retour au sol. <u>Concernant l'assurance</u> : Le système d'assurance est impérativement relié au pontet par un mousqueton de sécurité fermé. Assurance en 5 temps avec les 2 premiers temps qui doivent s'enchaîner sans temps d'arrêt. Conserver une tension adaptée de la corde. La technique d'assurance utilisée doit permettre de ne jamais lâcher la corde en arrière du frein (brin de vie). 2 mains doivent rester constamment sous le système d'assurance lors de la phase de descente.	X	X
	Escalade en tête Toutes les recommandations concernant l'encordement et les procédures de contrôle doivent être connues et maîtrisées par tous les élèves. Il ne peut y avoir de grimper en tête sans un apprentissage préalable de l'assurance en tête. <ul style="list-style-type: none"> • <u>L'assurance en tête</u> La technique de l'assurance en tête diffère de celle en moulinette et nécessite un apprentissage progressif avant toute mise en situation réelle. L'apprentissage de l'assurance de la chute doit faire partie intégrante des acquisitions de l'assureur. • <u>Le grimper en tête</u> Toutes les degaines sont obligatoirement à mousquetonner dans le bon sens et dans l'ordre de progression. <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les manœuvres de réchappe ou de sommet de voie</u> Ces manœuvres ne sont pas destinées au cours d'EPS mais peuvent faire l'objet de contenus en Association Sportive, Section Sportive scolaire, option facultative et doivent obligatoirement être supervisées par le professeur 	X	X
b) Recommandations spécifiques pour l'escalade en bloc	Rappeler les consignes de sécurité concernant la pratique du bloc : Pas de bague, interdiction de dépasser une limite en hauteur avec les mains , interdiction de grimper en dessous d'un autre grimpeur, interdiction de s'asseoir ou de s'allonger sur les tapis, respecter les espaces d'évolution...	X	X
	Bien délimiter les blocs avec des zones de départ séparées et des arrivées qui ne doivent pas dépasser pour les mains (sauf tapis spécifiques) la hauteur de la première dégaine.	X	X
	S'assurer qu'aucune chute en dehors des tapis n'est possible (rajout de tapis et/ou parade) et que les zones de réception restent constamment dégagées de tout obstacle.	X	X
	Systématiser l'apprentissage de la désescalade et de la réception lors d'une chute. Mettre en place un apprentissage de la parade si l'on est amené à l'utiliser.	X	X
4) En fin de séance et en fin de cycle			
Assurer le suivi du matériel et favoriser le retour d'expérience	S'assurer du rangement correct du matériel et contrôler son état et son nombre.	X	X
	Signaler sur le cahier d'EPI les remarques éventuelles concernant le matériel.	X	X
	Systématiser un débriefing collectif de la gestion de la sécurité. Recadrer éventuellement en fonction du niveau d'intégration.	X	X
	Réaliser un bilan des acquisitions des élèves sur le plan de la sécurité et des difficultés rencontrées (Retour d'expérience à partager avec les collègues de l'établissement)	X	X

	Réactualiser si besoin le protocole sécurité de l'établissement / au retour d'expérience.		
	Faire le point avec le contrôleur d'EPI sur l'état du matériel (remplir le cahier d'EPI) et son nécessaire renouvellement (à anticiper)	X	X